

Province de Québec
Cégep régional de Lanaudière

Procès-verbal de la 200^e assemblée ordinaire du conseil d'administration du Cégep régional de Lanaudière tenue le jeudi 20 août 2020, à 17 h 30 sous la présidence de M. Stéphane Dignard, président du conseil d'administration.

Sont présents :

Mesdames	Hélène Bailleu Kim Dufresne Mélicca Lapiere Nancy Lapointe Caroline Otis Diane Raymond
Messieurs	Joffrey Bouchard Clément Comtois Jean Perron Sylvain Riendeau

Absences motivées :

Mesdames	Marie-Claude Bourgeois Andrée Saint-Georges
Messieurs	Michel Goudreau Stéphane Mercier

Participent également à l'assemblée :

Mesdames	Esther Fournier, directrice des ressources financières et de la formation continue Nadia Grondin, directrice des ressources humaines et des affaires corporatives
Monsieur	Marc Cardinal, directeur des ressources matérielles et des technologies de l'information

Agit à titre de secrétaire de l'assemblée :

Madame	Elianne Duchesne, agente d'administration à la direction générale
--------	---

Ouverture de l'assemblée – vérification du quorum :

Le président d'assemblée constate le quorum et déclare l'assemblée ouverte.

200.1 Adoption de l'ordre du jour :

Sur proposition de Mme Nancy Lapointe, dûment appuyée par Mme Diane Raymond,

CARL-2000820-01

« Il est résolu d'adopter l'ordre du jour suivant :

200.1. Adoption de l'ordre du jour

200.2. Recrutement d'une nouvelle direction du collège constituant de Terrebonne

200.3. Levée de l'assemblée »

Adoptée à l'unanimité.

200.2 Recrutement d'une nouvelle direction du collège constituant de Terrebonne :

Comme suite au départ du directeur du collège constituant de Terrebonne, M. Yves Mc Nicoll, le 15 juillet dernier, il y a donc lieu d'amorcer le processus de sélection visant à pourvoir ce poste d'un nouveau titulaire.

Dans un premier temps, il s'agit pour le conseil d'administration, conformément au paragraphe 4.1 du *Règlement no 9* portant sur la dotation, de constituer le comité de sélection et de décider de l'échéancier de ce comité devant lui faire rapport en lui présentant sa recommandation d'embauche.

Conformément à l'article 66 de la *Loi sur les collèges d'enseignement général et professionnel*, le conseil d'établissement ainsi que la commission des études du collège constituant de Terrebonne devront donner leur avis au conseil d'administration sur la personne qui fera l'objet de cette recommandation d'embauche.

Attendu le départ de M. Yves Mc Nicoll qui occupait le poste de directeur du collège constituant de Terrebonne;

Attendu l'importance d'amorcer le plus rapidement possible le processus de recrutement d'une nouvelle direction de collège;

Attendu que le conseil d'administration doit consulter la commission des études et le conseil d'établissement de Terrebonne sur le choix de la nouvelle direction du collège;

Sur proposition de Mme Nancy Lapointe, dûment appuyée par Mme Mélissa Lapierre,

CARL-200820-02

« Il est résolu :

- *de combler le poste de directeur du collège constituant de Terrebonne et d'approuver l'échéancier de travail du comité de sélection;*
- *de nommer, comme membres du comité de sélection chargés de recommander un candidat au conseil d'administration, M. Stéphane Dignard, président du conseil d'administration, M. Normand Fournelle, président du conseil d'établissement de Terrebonne, Mme Hélène Bailleu, directrice générale, M. Sylvain Riendeau, directeur du collège constituant de Joliette, Mme Caroline Otis, directrice du collège constituant de L'Assomption, M. Mathieu Roger, employé du collège constituant de Terrebonne et membre du conseil d'établissement, étant entendu que Mme Nadia Grondin, directrice des ressources humaines, agira à titre de secrétaire du comité. »*

Adoptée à l'unanimité.

200.3 Levée de l'assemblée :

La séance est levée à 17 h 41.

.....
Président d'assemblée

.....
Secrétaire de l'assemblée